

24 - D'UN ESSAI PROFESSIONNEL

Pour réintégrer les cadres de Baseball Québec, tout joueur qui est la propriété d'une équipe et qui obtient un essai dans une ligue professionnelle ou association professionnelle :

a) S'il appartient à une équipe Junior Élite, il doit apparaître sur la liste de protection de l'équipe avec laquelle il effectuera son retour au jeu;

b) S'il appartient à une équipe Junior ou Senior, un espace doit être libre dans le cahier d'enregistrement de l'équipe avec laquelle il effectuera son retour au jeu;

c) Il doit obtenir son statut de joueur amateur, selon la règle d'éligibilité de Baseball Canada;

d) Si le retour au jeu de ce joueur s'effectue dans la ou les années subséquentes à la signature du contrat professionnel, il doit retourner à sa dernière équipe (dernier contrat approuvé par Baseball Québec) et si celle-ci n'opère plus, il devient agent libre à l'intérieur de sa ligue.

Révision #1

Créé 3 mars 2023 17:34:10 par Baseball Québec

Mis à jour 3 mars 2023 18:00:56 par Baseball Québec